

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 3

Date de la convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 08/06/2026

L'an deux mil vingt six, le cinq juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL, Mme Natasa MASSONI, Mme Jessica VICO.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Bruno

THOUROUDE, M. Yann VILLEROY.

Étaient absents non excusés : Mme Sandrine HUSSON.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Philippe AMPOULIE, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

OBJET : Désignation de cinq délégués du conseil municipal et de leurs trois suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2026-301 du 21/04/26 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Monsieur le Maire informe qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants qui seront chargés de l'élection de trois sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire, ainsi que les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

- Monsieur Philippe AMPOULIE et Madame LARROQUELLE Marie-Françoise
- Madame VICO Jessica et Madame PHILIPPE Delphine

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L 289 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste qui doit comprendre alternativement un homme et une femme, dans l'ordre de présentation de la liste.

Liste "Ensemble pour Thiberville"

Rang	Nom	Prénom	Sexe
1	PARIS	Guy	(M)
2	LARROQUELLE	Marie-Françoise	(F)
3	BRÉQUIGNY	Michel	(M)
4	CAREL	Véronique	(F)
5	VAREA NAVARRO	José	(M)
6	PHILIPPE	Delphine	(F)
7	BEAUDOIN	Christian	(M)
8	MASSONI	Natasa	(F)

Le vote aura lieu impérativement à bulletin secret.

Les candidats sont proclamés dans l'ordre de présentation de la liste, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'à l'appel de leur nom, ils doivent faire constater qu'ils ne sont porteurs que d'une seule enveloppe.

Monsieur le Maire fait passer ensuite chaque membre du Conseil.

a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) nombre de votants : 18

c) nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0

d) nombre de suffrages exprimés : 17

e) nombre de suffrages blancs : 1

La liste "Ensemble pour Thiberville" obtient 17 suffrages (dix-sept)

Monsieur le Maire proclame élus délégués, par les membres du Conseil Municipal :

PARIS	Guy
LARROQUELLE	Marie-Françoise
BRÉQUIGNY	Michel
CAREL	Véronique
VAREA NAVARRO	José

Monsieur le Maire proclame élus délégués suppléants, par les membres du Conseil Municipal, les candidats suivants :
ID: 027-212706295-20260605-MA_DEL_2026_054-DE

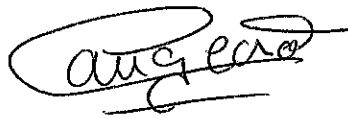
PHILIPPE	Delphine
BEAUDOIN	Christian
MASSONI	Natasa

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a aucun refus, de la part des délégués, d'exercer son mandat après la proclamation de leur élection.

Le Procès verbal est établi en 3 exemplaires.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 08/06/2026

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Didier LANGEARD.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

